

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 7 novembre 2008

Service instructeur

N° 2008.12-5-2

Service consulté

**SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS
D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT
Décision de versement de subvention attribuée**

Résumé : Décision de versement d'un acompte pour solde de tout compte à la commune de BENNWIHR, suite à l'abandon de la procédure de révision simplifiée de son PLU

Ce rapport présente le dossier de la commune de BENNWIHR à laquelle une subvention de 3 820 € a été attribuée pour une révision simplifiée de son POS, par décision de la Commission Permanente du 16 mars 2007.

Par courrier en date du 25 août 2008, la commune de BENNWIHR a informé le Conseil Général qu'elle interrompait la procédure de révision simplifiée de son POS. Cette décision fait suite aux mises en garde de la Direction Départementale de l'Équipement qui a constaté que cette procédure d'urbanisme ne semblait pas adaptée, au regard de l'objet de la révision simplifiée.

Dans le cadre du démarrage des études, la commune a effectué un premier paiement au bureau d'études, équivalent à 20 % du coût total des études.

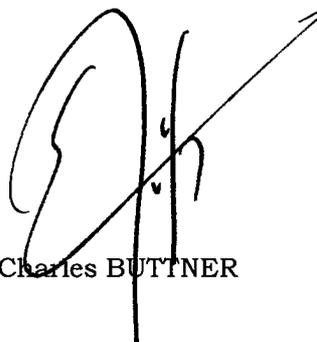
Le Conseil Général n'a versé aucun acompte à la commune. Cette dernière demande dans son courrier du 25 août 2008, le versement d'un acompte pour solde de tout compte, au vu des dépenses qu'elle a engagées.

Le guide des aides départementales prévoit qu'en cas de non exécution totale ou partielle de l'opération, le Conseil Général ou la Commission Permanente se prononce sur le remboursement de tout ou partie de l'aide financière accordée.

La Commission Thématique du 24 septembre 2008 s'est prononcée pour le versement d'un acompte pour solde de tout compte à la commune de BENNWIHR. Néanmoins, au cas où la commune s'engagerait dans une nouvelle procédure d'urbanisme et solliciterait de nouveau le Conseil Général du HAUT-RHIN, l'acompte initialement versé serait déduit du calcul de la nouvelle subvention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de valider le versement de cet acompte pour solde de tout compte à la commune de BENNWIHR, d'un montant de 764 € équivalent à 20 % de la subvention initialement attribuée par la Commission Permanente du 16 mars 2007.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'BUTTNER'. The signature is written over a horizontal line.

Charles BUTTNER